



4c PLAN DE ZONAGE

Planche Nord - Echelle : 1/5000



COMMUNE DE VIVANS

COMMUNE DE MELAY

COMMUNE DE LA BENISSON-DIEU

COMMUNE DE SAINT-FORGEUX-LESPINASSE

COMMUNE DE LA BENISSON-DIEU

Plan local d'urbanisme :
Révision présentée par délibération du Conseil Municipal en date du 24 Novembre 2015
Arrêt du projet de PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 14 Novembre 2017
Approbation du PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 4 Septembre 2018
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 4 Septembre 2018

Révisions et modifications :



- LEGENDE :**
- Limite de zone
 - UB : Zone urbaine dense
 - UC : Zone urbaine pavillonnaire
 - UES : Zone urbaine d'équipements publics et de loisirs
 - Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - 2AU : Zone d'urbanisation future non opérationnelle
 - N : Zone naturelle
 - Nn : Zone naturelle de préservation des sites Natura 2000
 - A : Zone agricole
 - An : Zone agricole inconstructible de préservation des sites Natura 2000
 - Ae1 : Zone agricole d'accueil économique
 - Ae2 : Zone agricole d'accueil de petites activités artisanales
 - Zones humides à préserver au titre de l'article L151-23 du C.U.
 - Haies à préserver au titre de l'article L151-23 du C.U.
 - 1 : Éléments remarquables bâtis du paysage
 - 2 : Bâtiments identifiés au titre des changements de destination pour extension
 - A : Bâtiments identifiés au titre des changements de destination pour création de logement
 - Cheminement identifié au titre de l'article L151-38 du C.U.
 - Parcs et jardins à préserver au titre de l'article L151-23 du C.U.
 - Zone non aedificandi : présence d'un réseau public d'assainissement collectif
 - Emplacement réservé
 - Marge de recul (A: Num RD / B: Recul Habitations / C: Recul autre que habitations)
 - Limitation des accès sur voirie
 - Panneau d'agglomération

L'ensemble des zones U (urbaines) et AU (à urbaniser) sont soumises au Droit de Prémption Urbain mis en place par délibération du Conseil Municipal en date du 4 Septembre 2018

